Le niveau raisonnablement stable des prix en 1949, malgré leur baisse aux États-Unis, est attribuable à l'abolition graduelle des régies, qui, antérieurement, avaient maintenu les prix canadiens à un niveau inférieur à ceux des États-Unis, et aussi à la vigueur du marché domestique. Dans l'ensemble, les prix de gros ont faibli au cours des trois premiers trimestres de l'année pour se raffermir momentanément mais de façon assez marquée après la dévaluation de septembre. Les prix des biens de consommation, d'après les indices du coût de la vie, ont augmenté jusqu'à la mi-année pour diminuer ensuite et terminer l'année à un point environ 2 p. 100 seulement plus élevé qu'au début.

Programmes économiques et administration

Les initiatives du gouvernement fédéral en 1949 destinées à aider le producteur et le consommateur canadien en vue de maintenir un niveau élevé d'activité économique pourraient commodément se répartir entre: 1° action directe dans le domaine économique en vue d'augmenter le commerce extérieur et de développer le marché domestique ou aider certain secteur de la collectivité à faire face à certains problèmes particuliers; et 2° changements dans l'administration permettant à celle-ci de mieux affronter les problèmes économiques. Les points saillants de ces deux aspects de l'initiative fédérale en 1949 sont étudiés dans les paragraphes ci-après et aussi à la page xliii.

Mesures relatives au commerce extérieur.—En voulant améliorer le commerce extérieur du Canada durant la période instable d'après-guerre, on a dû tenir compte d'objectifs à longue comme à courte échéance. L'objectif à longue échéance a été d'encourager, entre nations de même mentalité, la réalisation d'un niveau élevé d'échanges internationaux sur une base multilatérale en vue de renverser la tendance croissante vers le nationalisme économique qui se dessinait avant la guerre. L'objectif à courte échéance a été de prémunir l'économie canadienne contre les influences économiques extérieures défavorables nées de la désorganisation causée par la guerre. Ce programme a revêtu deux formes qui ont consisté à accorder une aide variée aux alliés du temps de guerre et à maintenir la solvabilité économique du pays dans un monde où la plupart des devises nationales ne peuvent être librement converties en devises étrangères.

Poursuivant son objectif à longue échéance, le Canada a participé au travail permanent de nombreux organismes internationaux et étendu ses relations commerciales à l'étranger.

Le Canada a pris une part prépondérante à la Conférence des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tenue à Annecy (France), d'avril à septembre 1949. Les 23 premières parties contractantes ont poursuivi des négociations tarifaires avec 11 autres pays adhérents. Bien que ces négociations n'aient eu lieu qu'entre les parties contractantes et les pays adhérents, l'application de la règle relative à la nation la plus favorisée a permis au Canada d'obtenir un certain nombre de concessions importantes qui ne furent pas négociées directement et dont certaines des plus importantes ont été obtenues d'autres parties contractantes.

En même temps, les parties contractantes ont tenu leur troisième session et ont étudié les modes pratiques d'application des dispositions relatives au commerce général qui avaient été établies à Genève et lors des première et deuxième réunions des parties contractantes. Une des tâches principales a été d'établir les moyens d'appliquer certains articles importants de l'Accord général, comme la méthode